



COMPTE RENDU DU CONSEIL

DU 31 aout 2021

Mairi

1

Présents : Sébastien BRAYLE, Monique CORBIERE-FAUVEL, Christian DAVALAN, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Peggy AMALBERT, Jérôme MAGRE, Céline VERGE, Christophe RAYNAUD, Sandrine CARAMELLI, Philippe COUDERC, Denise STEVENSON, Gérard ASSEMAT, Pascal SANLEFRANQUE,

Absents Représentés : Jean-Michel DOYEN par Monique CORBIERE-FAUVEL, Martine GRANET par Guy BARDET, Amandine MERCADIER par Céline VERGE, Stéphanie VIDAL par Pascal SANLEFRANQUE

Excusés : Pierre RUTKOWSKI

La condition de quorum étant remplie, Monsieur le Maire ouvre la séance. Madame Monique CORBIERE-FAUVEL se propose secrétaire de séance.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de faire ajouts à l'ordre du jour : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION DE SERVITUDE POUR DES TRAVAUX SOUTERRAIN DE RACCORDEMENT AU RESEAU ELECTRIQUE

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1. Création d'un emploi permanent à temps complet au service administratif

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ; le conseil DECIDE à l'unanimité La création à compter du 16 octobre 2021 d'un emploi d'Assistante de gestion administrative dans le grade d'Adjoint administratif à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Accueil et renseignement de la population,
Etat Civil (rédaction des actes),
Facturation cantine et assainissement,
Relations avec les associations, gestion location salle des fêtes + gestion pont bascule
Scolaire/périscolaire (suivi inscriptions)
Mise en œuvre de la démarche « participation citoyenne »
Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

En effet, cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de l'application de l'article 3-3-2° : la mission est la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la démarche « participation citoyenne ».

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats en CDD ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

- L'agent devra donc justifier d'un Master en Droit et d'une expérience de 5 ans en collectivité territoriale et sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade d'Adjoint Administratif, Echelon 1, Indice Brut 354/Indice Majoré 332.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget

2. Création d'un poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétence

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité DECIDE de créer 1 poste dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : accompagnateur de bus scolaire et d'agent de ménage au groupe scolaire et bâtiments communaux

Durée du contrat : 12 mois

Durée hebdomadaire de travail : 21 h 10

Rémunération : SMIC

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement.

3. Modification à la hausse du temps de travail d'un agent d'entretien Création d'un emploi permanent à temps non complet au service technique

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** la suppression, à compter du 1^{er} septembre 2021 d'un emploi permanent à temps non complet (19h06/35^{ème} hebdomadaires) d'Agent technique, la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps non complet (26h32/35^{ème} hebdomadaires) d'Adjoint technique,

MODIFIE LE TABLEAU DES EMPLOIS COMME SUIV

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} septembre 2021

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique

Grade : Adjoint technique : - ancien effectif : 5

- nouvel effectif : 5

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

4. Cimetière communal : répartition du produit des recettes des concessions entre le CCAS et la commune

Vu les délibérations du 24 octobre 2000 et du 19 février 2008 fixant la répartition du produit des recettes des concessions du cimetière, Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 31/08/2021 Considérant la liberté d'affectation des recettes issues des concessions funéraires, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **FIXE** la répartition du produit des concessions des cimetières communaux à :

2/3 au budget de la commune

1/3 au budget du CCAS

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

5. Décision modificative technique suite à l'achat de l'épareuse

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au virement de crédit ci-dessous,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 août 2021 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTÉ** le virement de crédit ci-dessous, **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures ci-dessous

FONCTIONNEMENT		Recettes	Dépenses
775	Produits des cessions d'immobilisations	5 000.00 €	0 €
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0	27 210.32 €
7761	Diff/réal (+) transférées en investissement	22 210.32 €	0
	TOTAL FONCTIONNEMENT	27 210.32 €	27 210.32 €

INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
024	Produits des cessions d'immobilisations	-5 000.00 €	0
21571	Matériel roulant	27 210.32 €	0
192	Plus ou moins-values sur cession immobilière		22 210.32 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	22 210.32 €	22 210.32 €
	TOTAL	49 420.64 €	49 420.64 €

6. Décision modificative technique suite à l'achat du tracteur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au virement de crédit ci-dessous, Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 août 2021 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTÉ** le virement de crédit ci-dessous, **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures ci-dessous

FONCTIONNEMENT		Recettes	Dépenses
775	Produits des cessions d'immobilisations	22 000.00 €	0 €
675	Valeurs comptables immobilisations cédées	0	51 000.00 €
7761	Diff/réal (+) transférées en investissement	29 000.00 €	0
	TOTAL FONCTIONNEMENT	51 000.00 €	51 000.00 €

INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
024	Produits des cessions d'immobilisations	-22 000.00 €	0
21571	Matériel roulant	51 000.00 €	0
192	Plus ou moins-values sur cession immobilière		29 000.00 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	29 000.00 €	29 000.00 €
	TOTAL	80 000.00 €	80 000.00 €

7. Décision modificative virement de crédits du 2183-359 1 500 € au 165 (dépôts et cautionnement) 1 500 €

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au virement de crédit ci-dessous,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 août 2021 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** le virement de crédit ci-dessous, **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures ci-dessous

INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
2183	Matériel de bureau et informatique	0	- 1 500.00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	1 500.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0	0
	TOTAL		

8. Création nouvelle opération « création d'un commerce »

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il a reçu des administrés qui souhaitent créer un restaurant sur la commune et propose les locaux précédemment affectés aux associations route de Gaillac qui ne sont plus utilisés.

Monsieur le Maire précise qu'il conviendra de faire appel à un bureau d'études afin de connaître la faisabilité de ce projet et le coût des travaux de rénovation et mise aux normes.

Monsieur le Maire propose donc de créer une opération en investissement « création d'un commerce » Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 31/08/2021 **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire, **CREE** l'opération « création d'un commerce » en section d'investissement

9. Décision modificative opération 404 « Traversée » 20 000 € vers nouvelle opération « création d'un commerce »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de procéder au virement de crédit ci-dessous, Vu l'avis favorable de la commission des finances du 31 août 2021 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** le virement de crédit ci-dessous, **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux écritures ci-dessous

INVESTISSEMENT		Recettes	Dépenses
2135/404	Installations générales, agencements	0	- 20 000.00
2031/412	Frais d'études	0	20 000.00
	TOTAL INVESTISSEMENT	0	0
	TOTAL		

10. Révision des provisions pour charges pour le logement de l'ancienne gendarmerie du rez de chaussée

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ d'un locataire au T3 de l'ancienne gendarmerie, il convient de revoir les provisions pour charge.

Monsieur le Maire précise qu'à cette occasion, et pour une meilleure lisibilité de l'ensemble des logements communaux, il présente le tableau récapitulatif ci-dessous.

TYPE	DUREE BAIL	LOYER NET MENSUEL	CHARGES MENSUELLES	CHARGES TRIMESTRIELLES	DEPOT DE GARANTIE
------	------------	-------------------	--------------------	------------------------	-------------------

LOGEMENTS RUE DE LA MAIRIE

T2B	6 ans	340,68 €	40,00 €		1 mois
T2A	6 ans	350,00 €	50,00 €		1 mois
T3	6 ans	380,75 €	50,00 €		1 mois
T4	6 ans	490,97 €	100,00 €		1 mois

LOGEMENTS PLACE PIERRE BARTHE

T4	6 ans	551,09 €	0 €		1 mois
Commercial	6 ans	633,33 €	0 €		Néant

CABINET MEDICAL

Professionnel	6 ans	1 337,00 €	0 €		Néant
Professionnel	6 ans	273,00 €	0 €		Néant

PRESBYTERE

T5	6 ans	638,22 €	0 €		Néant
----	-------	----------	-----	--	-------

ANCIENNE GENDARMERIE -Grand'Rue-

T3	6 ans	399,12 €	80,00 €		1 mois
T3	3 ans	406,17 €	0 €	75,00 €	Néant
T4	3 ans	471,09 €	0 €	75,00 €	Néant
T3	3 ans	403.43 €	80,00 €		1 mois

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire, **ABROGE** les précédentes délibérations afférentes aux tarifs des logements communaux.

11. Autorisation signature convention de servitude pour des travaux souterrain de raccordement au réseau électrique chemin rural de La Tour

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de convention pour les travaux souterrain de raccordement au réseau électrique qui doivent être effectués par la société Etudes de Réseaux Electriques, 15 avenue Anatole de Monzie, 46000 CAHORS pour le compte d'Enedis.

Ces travaux, sur une longueur totale de 45 mètres environ, se situent sur le chemin rural de La Tour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de servitude avec Enedis pour les travaux souterrain de raccordement au réseau électrique qui doivent être effectués par la société Etudes de Réseaux Electriques, 15 avenue Anatole de Monzie, 46000 CAHORS, sur le chemin rural de La Tour.

12. Questions diverses

Mme Céline Vergé demande quand seront coupés les peupliers du stade. M. le Maire répond que ces travaux seront faits avant les Cadalympiques organisés par le CMJ à l'occasion de la fête du village.

Mme Géraldine Noël demande qui est responsable de la mise en œuvre des gestes barrières lors de la location des salles communales et si cela est formulé sur le contrat.

M. le Maire précise que c'est le loueur de la salle qui assume l'entière responsabilité du respect des gestes barrières et qui doit s'assurer que les personnes présentes aient le pass sanitaire.

Mme Noël nous informe qu'il faut télécharger une application dédiée au contrôle des pass sanitaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Le Maire

Sébastien BRAYLE

Le Secrétaire

Monique CORBIERE-FAUVEL